

Séance du 21 juillet 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Gizeux sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Joël PERROUX - Géraud de LAFFON - Marylène LOISEAUX - Patrick ROBINEAU - Odette RENOUX - Jean-Pierre DEVERS - Katia BEAUFILS - Jacques BRUERE - Mireille BEAUPIED.

Aucun absent.

En début de réunion les élus vont visiter les locaux de la boulangerie actuellement en travaux.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Travaux de voirie 2011 :

Dans le cadre du groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes et validé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2011, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et attribue les travaux à réaliser à GIZEUX à l'entreprise HEGRON de Chinon pour un montant de **33 660 € HT soit 40 257.36 € TTC**.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Coupes de bois :

Après avoir examiné les 2 offres reçues (après consultation de 4 exploitants forestiers), le Conseil Municipal accepte de vendre à la scierie LAURENT de Mouliherne (49) les coupes de bois aux conditions ci-après :

1) Landes de Saint Philbert : grumes de pins maritimes

de 5 m à 12.50 m de long - diamètre fin bout mini 22 cm : 32 € le m3

2) Les Mottais de l'Etang du Mur : pins maritimes

- grumes de 5 m à 12.5 m de long - diamètre fin bout mini 22 cm : 30 € le m3

- billons de sciage droits longueur 2.5 m/3 m - diamètre fin bout 22 cm : 15 € le m3

3) Le Mortier : grumes de pins maritimes

de 5 m à 12.50 m de long - diamètre fin bout mini 22 cm : 30 € le m3

4) La Bluterie :

- grumes de pins maritimes de 5 m à 12.5 m de long - diamètre fin bout mini 22 cm : 27 € le m3.

- grumes de pins sylvestres longueur 4 à 6 m - diamètre fin bout 25 cm : 24 € le m3

- billons de sciage droits longueur 2.30 à 3 m - diamètre fin bout 22 cm : 15 € le m3

- trituration/canter longueur 2 m ou 2.30 m - diamètre fin bout 8 cm : 5 € le stère

Le Conseil Municipal accepte la clause de caution bancaire prévue par l'acheteur.

Exploitation devant être terminée fin septembre 2012 pour un enlèvement des bois 31 décembre 2012 maxi.

Paiement : 60 jours + 15 de chaque fin de mois d'exploitation

Monsieur le Maire est chargé de signer les contrats de vente avec la scierie LAURENT

Vente de bois de trituration :

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. Thierry RUGEN 125 m3 de bois de trituration d'éclaircies à 1 € le m3.

Monsieur le Maire est chargé de mettre en recouvrement ladite somme (125 €)

Création d'un poste d'agent non titulaire :

Conformément à la réglementation et notamment en application de la loi du 26 janvier 1984 - article 3 - alinéa 4 (2^{ème} partie), le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent non titulaire chargé des remplacements à l'Agence Postale à compter du 1^{er} août 2011.

Il donne un avis favorable à la nomination à ce poste de Madame Sabine MENARD (chargée de l'Agence Postale de Channay sur Lathan) et donne délégation à M. le Maire pour signer le contrat avec l'intéressée.

Virements de crédits :

Le Conseil Municipal décide les virements de crédits ci-après en section de fonctionnement :

- article 022 - dépenses imprévues : crédits en moins 1 000 €
- article 6574 - subventions : crédits en plus 1 000 €

Travaux à la boulangerie :

Suite à ses délibérations en date des 18 avril et 24 mai 2011, le Conseil Municipal est informé que l'acte de vente a été signé le 1^{er} juillet et que les agents communaux ont commencé les travaux de démolition nécessaires au réaménagement et à la mise aux normes du fournil et de l'espace de vente.

Après avoir examiné les devis reçus et afin de permettre une réouverture rapide de ce commerce indispensable à la vie du village, le Conseil Municipal accepte les devis des entreprises suivantes qui se sont engagées à intervenir immédiatement /

- plomberie : Philippe RENOUX 2 065.08 € HT
- électricité : Philippe RENOUX 3 839.16 € HT
- plâtrerie : Pierre TAUGOURDEAU 3 505.54 € HT

Questions diverses :

- le Conseil Municipal décide d'acheter des couteaux à steak à bout rond pour la salle Plailly (montant 137.43 € HT ECOTEL)
- Le Conseil Municipal est informé par le Comité des Fêtes du projet de programme pour la fête au village des 20 et 21 août prochains